

Travaux de la Chambre

M. Pinard: Madame le Président, à cause de l'ordonnance de la Chambre qui concerne l'étude des projets de loi sur l'énergie à l'étape de la deuxième lecture et des limites de temps prévues, le député comprendra qu'il me serait difficile de dire aujourd'hui s'il y aura ou non une journée de l'opposition la semaine prochaine, mais je puis donner à mon collègue l'assurance que si le gouvernement a l'intention d'accorder à l'opposition une journée de la semaine prochaine, je lui en parlerai d'abord et le préviendrai assez longtemps d'avance.

M. Nielsen: J'ai une dernière question, madame le Président. Nous sommes prêts aujourd'hui à consentir à l'unanimité à renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques la question que le député de Vancouver-Centre a soulevée à maintes reprises, soit celle de la sollicitation publique à des fins de prostitution, y compris les articles 195.1 et 171 du Code criminel. Le gouvernement est-il disposé à proposer aujourd'hui une motion de renvoi? Nous serions prêts à l'adopter immédiatement sans débat.

Sauf erreur, le gouvernement pourrait être disposé à proposer une motion visant à prolonger l'existence du sous-comité des affaires des pays de l'Amérique latine. Nous sommes disposés à accorder notre consentement unanime sans débat.

Mlle Jewett: Il est grand temps.

M. Pinard: Madame le Président, pour répondre au premier point abordé par le député du Yukon, nous étions disposés à proposer le renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'ai toutefois consulté mes collègues et il est apparemment trop tôt pour que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique me donne son consentement aujourd'hui; par conséquent, il faudra peut-être revenir plus tard sur cette question.

Des voix: Quelle honte!

M. Pinard: Il paraît qu'un député néo-démocrate n'est pas disposé à donner son consentement maintenant.

En ce qui concerne le deuxième point, l'offre de l'opposition me réjouit. Sauf erreur, le député de Labelle proposera la motion plus tard dans la journée en y apportant quelques rectifications pour stipuler expressément que le comité ne pourra pas voyager pendant les séances de la Chambre.

M. Nielsen: Madame le Président, je pense qu'il y avait une autre modification à la motion sur le sous-comité des affaires des pays de l'Amérique latine, à savoir que ce comité présenterait un rapport définitif à la Chambre à la fin de son mandat qui est prolongé. Est-ce exact?

M. Pinard: Je me souviens d'avoir lu le long ordre de renvoi. Mon collègue a raison de dire que l'on avait décidé d'un commun accord de supprimer deux mots, ce qui devait produire l'effet dont le député vient de parler, je pense.

M. Murphy: Madame le Président, à propos du deuxième point abordé par le leader parlementaire du parti conservateur, je signale que, en ma qualité de leader parlementaire adjoint pour le Nouveau parti démocratique, j'ai vu le renvoi il y a quelques minutes. Notre leader parlementaire n'est pas à la Chambre. Notre expert non plus. Nous ne pouvons pas donner notre consentement sans savoir de quoi il retourne, cela va de soi. J'ai demandé à l'adjoint du leader parlementaire il y a

deux jours s'il y avait quelque chose et il m'a dit qu'il n'y avait rien; j'ai donc supposé qu'il n'y avait rien au programme.

M. Pinard: Madame le Président, je prie le député de m'excuser s'il n'a pas été consulté. Je n'ai pas participé moi-même aux consultations, mais le ministre de la Justice et son secrétaire parlementaire y ont participé et l'on m'a informé que le critique de la justice du Nouveau parti démocratique, le député de Burnaby (M. Robinson), avait téléphoné pour nous signaler qu'il ne pensait pas avoir eu assez de temps pour bien examiner cette question. Il veut des consultations plus poussées. C'est pour cela que j'ai dit qu'il faudrait peut-être attendre.

M. Murphy: Madame le Président, le député de Burnaby a en effet téléphoné quand nous avons reçu cet avis il y a quelques instants seulement. Il n'avait pas l'avis sous les yeux et il n'avait pas eu l'occasion de consulter qui que ce soit. Ce n'est pas une façon d'organiser les travaux de la Chambre. Nous pensons que la question devrait être renvoyée à un comité. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, nous croyons que les questions qui touchent les travaux de la Chambre doivent être communiquées à tous les partis au même moment pour qu'ils aient tout autant de temps pour y réfléchir.

M. Pinard: Madame le Président, je puis confirmer à la Chambre que les deux partis d'opposition ont été avertis en même temps, mais je comprends facilement que mon honorable collègue puisse avoir besoin de plus de temps. Je n'ai rien à redire à cela. S'il le faut, nous proposerons la même chose demain. Cela donnera probablement le temps qu'il faut au critique de la justice du Nouveau parti démocratique.

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais simplement dire que je suis d'accord à propos des observations du leader du gouvernement à la Chambre. Le ministre de la Justice m'a en effet demandé mon avis oralement pendant la période des questions et je lui ai immédiatement donné mon consentement. C'est seulement un peu plus tard que j'ai reçu par écrit l'avis du renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Puisque la question a été soulevée bien des fois à la Chambre, que tous les partis d'opposition ont demandé qu'elle soit renvoyée au comité permanent et que le libellé de la motion est très clair, j'exhorte les députés du Nouveau parti démocratique à accepter que la motion soit mise aux voix dès maintenant, afin que cette question puisse être renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Fulton: Madame le Président, je tiens à ce que le compte-rendu indique clairement ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui. Le député de Burnaby a proposé hier au comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'un sous-comité soit formé pour étudier cette même question. Le ministre de la Justice est venu s'asseoir à côté de moi brièvement pendant la période des questions et m'a demandé si nous étions d'accord. J'ai téléphoné au critique de la justice de mon parti, qui n'avait pas été averti du renvoi. Les entourloupes du député du Yukon sont assez surprenantes. Il affirme que c'est le Nouveau parti démocratique qui retarde cette affaire.